

Pose de parquet sur plancher chauffant eau chaude basse température



PARQUETERIE
BERRICHONNE

La pose sur les planchers chauffants « eau chaude basse température » nécessite quelques précautions particulières.

Assurez-vous tout d'abord de la compatibilité du parquet sur ce type de support auprès de votre revendeur.

La résistance thermique des éléments associés (parquet, sous couche de désolidarisation, colle ...) ne doit pas dépasser $0.15\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ et la température de surface du parquet après la pose ne peut dépasser 28°C .

Conditions de pose

Le système de chauffage par le sol à eau chaude doit être conforme aux exigences de conception et de mise en œuvre définies dans la norme NF EN 1264-1, complétée par le DTU 65-14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude ».

L'enrobage en béton (béton prêt à l'emploi, béton préparé sur chantier, chapes fluides à base de ciment ou à base de sulfate de calcium prêt à l'emploi ou prêt à gâcher) doit avoir dans tous les cas une conductivité thermique supérieure ou égale à $1,2\text{ W}/\text{m.K}$.

Le circuit devra être équipé d'un dispositif limitant la température d'eau à 40°C .

Sur ce type de sol chauffant, nous préconisons une pose collée en plein ; cette pose permet une meilleure diffusion et répartition de la chaleur. Cependant, une pose flottante avec interposition de notre sous-couche adaptée est possible.

Compatibilité de nos parquets sur Plancher chauffant « eau chaude basse température »

	Produits
Plancher chauffant « eau chaude basse température »	Nati'v 11
	Nati'v 14
	Confluence 10
	Confluence 14
	Confluence Design 14
	Héritage 14*

*En pose collée uniquement

Informations de mise en œuvre

Il est nécessaire de compléter le séchage naturel du support par la mise en route du chauffage (lorsqu'il est neuf) et à son maintien pour au moins 3 semaines, et ce, quelle que soit la saison (avec une température de 20 à 25°C).

Le chauffage doit être interrompu 48 heures avant l'application de la colle et doit être remis en route progressivement, par palier de 5°C , une semaine au moins après la mise en œuvre du parquet.

Pour la mise en œuvre, utiliser impérativement notre colle et/ou notre sous couche préconisées en ayant respecté au préalable les conditions citées ci-dessus.

Précautions d'emploi

Le bon fonctionnement de ce procédé de chauffage suppose quelques précautions :

Sensibiliser les futurs occupants à la bonne utilisation du plancher chauffant « eau chaude basse température ».

Veillez à maintenir un taux hygrométrique ambiant de 45 à 60% avant et après la pose. Nous vous recommandons d'utiliser un humidificateur ou un déshumidificateur électrique d'air afin d'avoir une humidité conforme proche de 50% dans l'habitation. Nous préconisons aussi l'utilisation de VMC double flux, afin de régénérer l'air de votre habitat.